

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DES BARAQUES**

Depuis 2012, la mairie de Cussac-sur-Loire envisage d'aménager la traversée du village des Baraques. Le projet répond à deux objectifs : sécuriser la circulation des usagers (piétons et automobilistes) et embellir le cadre de vie.

Ce projet se décline en deux tranches de travaux. La première, pour laquelle la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude AB2R, concerne l'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone) et la reprise des réseaux humides (eau potable, assainissement, eaux pluviales). Le chantier a débuté lundi 21 septembre et va se poursuivre jusqu'au jeudi 24 décembre. Il a été confié à l'entreprise Faurie de Saint-Agrève (07) pour un montant total de 232025 euros hors taxes. Le Syndicat des Eaux du Velay Rural (SEAVR) investit 110015 euros sur cette opération. Sur la part communale, le syndicat départemental d'énergie de la Haute-Loire participe à hauteur de 26475 euros et la société Orange à hauteur de 4768 euros. Le reste à charge pour la commune de Cussac-sur-Loire s'élève donc à 90762 euros (hors maîtrise d'œuvre).

La deuxième tranche de travaux concerne les aménagements de surface (trottoirs, caniveaux, espaces verts etc...). La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude Osmose Paysage qui est venu présenter le projet aux élus du conseil municipal afin d'apporter les dernières modifications. Cette opération concerne l'aménagement de la traversée des Baraques mais également la sécurisation du carrefour d'accès à Malpas avec la création d'un tourne-à-gauche en voie centrale et la suppression de la bretelle de décélération. Les travaux de cette deuxième tranche débuteront à la fin de l'hiver. Le chiffrage estimatif du coût de cette deuxième tranche de travaux est en cours mais la mairie, maître d'ouvrage sur cette opération, a déjà reçu l'engagement de plusieurs partenaires : la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 115000 euros, le Département de la Haute-Loire à hauteur de 100000 euros, et l'Etat à hauteur de 85000 euros. Dès qu'ils seront approuvés par le conseil municipal, les plans de l'aménagement seront présentés, dans l'automne, aux habitants de la commune.

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE DEPLOIEMENT DE LA VIDEOPROTECTION**

Le conseil municipal a initié, en 2019, un projet de déploiement de caméras de vidéoprotection dans le secteur de Malpas/Les Baraques. Ce choix fait suite à une nette recrudescence du nombre de cambriolages recensés dans la commune depuis la mise en service du contournement du Puy-en-Velay : huit cambriolages au cours de l'année 2018, quatorze cambriolages au cours de l'année 2019.

La mairie s'est ainsi rapprochée du groupement départemental de gendarmerie de la Haute-Loire pour établir un diagnostic. Cinq sites ont été retenus pour être équipés de caméras :

- L'entrée de la zone d'activité du Comté-de-Foix au niveau du giratoire de la RN88 ;
- Le carrefour de Malpas ;
- Le carrefour des routes de Solignac-sur-Loire et Saint-Christophe-sur-Dolaizon, dans le village des Baraques ;
- Le carrefour d'accès au Choumadou (RD27) ;
- La route de Malpas à Cussac-Bourg, au niveau de l'assemblée de Malpas.

Deux entreprises ont été sollicitées. Après analyse des offres, le conseil municipal a retenu la proposition de la société TFC de Saint-Germain-Laprade pour l'installation de huit caméras. Le dispositif devrait être déployé rapidement et être mis en service dans les mois qui viennent.

Pour rappel, ce projet est subventionné à 80% avec une participation de l'Etat à hauteur de 40%, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30%, et de la Communauté d'agglomération à hauteur de 10%.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPARATION DE LA ROUTE DE LA PLANCHE - REGULARISATION**

Lors de la séance du jeudi 27 août 2020, le conseil municipal avait acté le dépôt de demandes de subventions pour des dossiers consécutifs aux orages du vendredi 12 juin 2020. L'Etat et le Département avaient été sollicités pour financer les travaux de remise en état de la route entre Les Cabarets et La Planche (18600 euros hors taxes) ainsi que pour les réparations sur les grilles de protection du passage souterrain du ruisseau de L'Enfer (3558 euros hors taxes).

Concernant la route des Cabarets à La Planche, les financements d'Etat avaient été sollicités au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Or, il apparaît que cette route étant classée au tableau de la voirie communale (voie communale n°4), la demande de subvention auprès des services de l'Etat doit être sollicitée au titre de la dotation de solidarité. Une délibération est prise en ce sens.

#### **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT A L'ECOLE LOUIS-PERGAUD**

Le conseil municipal décide de renouveler, pour une durée d'un an allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, le contrat à durée déterminée d'employé polyvalent au grade d'adjoint technique territorial affecté à l'école Louis-Pergaud. Ce contrat est renouvelé pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

#### **REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUJ**

La loi ALUR du 24 mars 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux communautés de communes ou d'agglomération. Néanmoins, si 25% des conseils municipaux formant l'intercommunalité et représentant au moins 20% de sa population s'y opposent, cette compétence peut rester communale. A chaque renouvellement général des conseillers communautaires impliquant une nouvelle élection du président, les conseils municipaux doivent à nouveau statuer sur cette question.

A deux reprises, le 13 octobre 2015 puis le 17 janvier 2017, le conseil municipal de Cussac-sur-Loire s'était déjà opposé à ce transfert de compétence et réitère aujourd'hui son souhait de conserver la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'échelon communal.

#### **CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – ADHESION A LA COMMANDE GROUPEE**

Par délibération en date du 6 février 2020, le conseil municipal de Cussac-sur-Loire avait demandé au centre de gestion de la fonction publique territoriale (CNFPT) de la Haute-Loire de mener les négociations afin de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires des agents.

Le CNFPT propose de souscrire ce contrat auprès de Sofaxis-CNP pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les garanties pour les agents restent identiques mais cette renégociation du contrat menée par le CNFPT permet à la commune de réaliser une économie d'environ 1000 euros par an.

### **CESSION D'UNE PARCELLE APPARTENANT AU CCAS**

Le bureau de bienfaisance de Cussac-sur-Loire (aujourd'hui devenu centre communal d'action sociale) est propriétaire d'une parcelle de terrain de 915 m<sup>2</sup>, cadastrée B622 et située en bordure du chemin reliant le bas du village de Malpas au bourg de Cussac-sur-Loire.

Par délibération en date du 18 février 2020, le CCAS a souhaité céder cette parcelle à la commune de Cussac-sur-Loire à titre gratuit. Le conseil municipal accepte cette cession. Les actes administratifs sont confiés à la société Actif de Brives-Charensac et les frais (500 euros) seront pris en charge par la commune.

### **AVIS SUR LE PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON**

Le conseil municipal a pris connaissance du projet de nouveau plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon et émet un avis favorable assujéti à deux réserves, à savoir que l'urbanisation de l'extension de la zone d'activité du Fangeas n'aggrave pas le risque d'inondation sur le ruisseau de La Gagne et que l'urbanisation en zone d'habitat sur le secteur de Bellegarde soit sans effet sur les réseaux de collecte des eaux pluviales dans les secteurs de L'Estrade et Les Alouettes.

### **ADOPTION DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, l'adoption d'un règlement du conseil municipal est obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants. Un projet de règlement a été proposé au conseil municipal et adopté à l'unanimité.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2020 – REFECTION DE LA ROUTE DE VENEYRES**

Le conseil municipal va engager des travaux de voirie en 2020. Sur proposition de la commission des travaux, la route située entre le carrefour de la RD54 et le bas du village de Veneyres va être entièrement remise à neuf sur 582 mètres linéaires. Le projet, étudié par le bureau d'étude AB2R, intègre aussi un reprofilage du carrefour entre cette route communale et la RD54. La chaussée va recevoir un tapis d'enrobé à chaud. Plusieurs entreprises sont consultées pour réaliser cette opération. Les travaux seront menés avant la fin de l'année.

### **INSTALLATION DE BANCS PUBLICS**

Le centre technique municipal dispose de plusieurs bancs publics réalisés par les employés communaux et en attente d'être installés. Le conseil municipal a débattu des endroits où ces bancs pourraient être installés.

### **BROYAGE DES VEGETAUX POUR LES PARTICULIERS**

Le conseil municipal a acquis, au cours de l'été, un broyeur de végétaux de marque Rabaud. L'appareil équipe le centre technique municipal et a déjà pu être utilisé à plusieurs occasions. Le conseil municipal souhaite aussi que cet outil puisse être mis à disposition de la population. Une demi-journée de broyage des végétaux sera organisée, mi-octobre, au garage communal. Les particuliers pourront amener leurs branches, les faire broyer et repartir avec le broyat. La date de cette demi-journée sera communiquée prochainement.

*La prochaine réunion du conseil municipal aura le jeudi 15 octobre 2020.*